



Principes du « Partenaire Technologique »

La Convention « Partenaire Technologique » a pour objet de préciser les modalités de la mise en place dans le Show Room de l'Echangeur Marseille Provence d'une démonstration (bien matériel ou immatériel : solution, application ou prototype) mise à disposition par le partenaire et de son utilisation.

Modalités du partenariat

Contributions du Partenaire

- . L'installation de la démonstration « scénarisée » sur le matériel mis à disposition de l'Echangeur par le partenaire ou fourni par l'Echangeur Marseille Provence (selon les possibilités), avec si besoin la fourniture des informations nécessaires à son usage (ex : mot de passe pour les sites privés).
- . La rédaction des fiches « Démonstration » et « technique » (cf modèles ci-joint en annexe) et d'un script de présentation qui servira de fil conducteur aux animateurs de l'Echangeur Marseille Provence
- . La formation des animateurs de l'Echangeur Marseille Provence à la présentation de la démonstration.
- . La maintenance et la mise à jour de la démonstration durant la durée du partenariat

Le Partenaire déclare être propriétaire de la démonstration et détenir sur celle-ci la documentation correspondante à la totalité des droits prévus par le code de la propriété intellectuelle.

Le Partenaire s'engage à faire mention du partenariat avec l'Echangeur Marseille-Provence sur son site Web (s'il existe) et à créer un lien URL vers le site de l'Echangeur Marseille-Provence www.echangeurprovence.com

Contributions de l'Echangeur Marseille Provence

- . La démonstration installée par le partenaire de l'Echangeur sera présentée pendant toute la durée du partenariat. Elle est intégrée dans la cartographie des usages illustrée dans le Show Room de l'Echangeur Marseille Provence ; ce-dernier aidera le partenaire à la scénarisation de sa démonstration et à l'élaboration du script de présentation.



Dans le cadre des actions organisées dans le Show Room, l'Échangeur Marseille Provence utilisera la (les) démonstration(s) du partenaire comme illustration d'un usage innovant.

Les participants aux actions de l'Échangeur Marseille qui en feront la demande recevront la fiche démonstration du Partenaire avec ses coordonnées et contacts correspondant aux solutions et/ou services présentés par l'Échangeur Marseille Provence.

L'Échangeur Marseille Provence valorisera la démonstration du partenaire lors de manifestations auxquelles le partenaire pourrait être associé (selon le thème retenu et le temps imparti).

Le partenariat n'est pas exclusif d'un partenariat du même type avec des entreprises ou organismes exerçant des activités similaires.

- Le Partenaire est référencé dans les outils de communication de l'Échangeur Marseille-Provence (sous réserve que le partenaire mette à disposition les supports de communication : logo, plaquette, etc.)
- Le Partenaire est autorisé sans frais à présenter ponctuellement à un prospect ou à un client sa démonstration, et ce après accord de l'Échangeur Marseille-Provence. Il a la possibilité d'utiliser les ressources de ce dernier (Show Room, location de salles de séminaire, etc.) pour ses propres actions sur une base tarifaire privilégiée
- L'Échangeur Marseille Provence autorise le partenaire à utiliser dans sa communication la mention « Partenaire de l'Échangeur Marseille Provence » (en respectant les indications fournies par l'Échangeur Marseille Provence).
- L'Échangeur Marseille-Provence est membre actif de l'Association Réseau Echangeur qui regroupe l'ensemble des Echangeurs régionaux.

Sauf mention contraire expresse portée aux « Conditions particulières » du présent accord, le Partenaire Technologique autorise l'Échangeur Marseille-Provence à promouvoir auprès du Réseau Echangeur sa solution objet de la démonstration, aux fins que cette dernière soit implantée dans les Echangeurs régionaux qui en feraient la demande. ; dans ce cas, le Partenaire technologique s'engage à fournir à l'Échangeur Marseille-Provence les autorisations nécessaires à cette diffusion ainsi que l'appui technique nécessaire à l'implantation et à l'utilisation de la démonstration dans les Echangeurs régionaux.

Le partenaire sera référencé sur le site du Réseau Echangeur www.resechangeur.com